

Rôle de la séance publique du 22/07/2025 à 14h15**Président** : Monsieur DEGOMMIER**Greffière** : Madame PIERODÉ

01) N° 2501550 RAPPORTEUR : M. DEGOMMIER

Demandeur	COMMUNE DE QUEVERT	CABINET ARES
Défendeur	Mme T Paulette	PERNET LUCIE AVOCAT
	M. T Guy	PERNET LUCIE AVOCAT
	M. T Luc	PERNET LUCIE AVOCAT
	M. T Paul	PERNET LUCIE AVOCAT
Autres parties	TERRA DEVELOPPEMENT	

Requête de la commune de Quévert tendant au sursis à exécution des jugements des 22 janvier et 15 octobre 2024 en tant que le jugement avant-dire-droit n° 2205843 du 22 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a prononcé un sursis à statuer sur les conclusions de la requête dirigées contre le permis de construire délivré le 31 mai 2022 à la Sarl Terra Développement jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification du jugement, imparti pour notifier au tribunal un permis de construire modificatif régularisant le permis de construire attaqué et, d'autre part, le jugement n° 2205843 du 15 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de Mme Paulette T et autres, l'arrêté du 31 mai 2022 par lequel le maire de Quévert a délivré à la Sarl Terra Développement un permis d'aménager pour la création d'un lotissement de trente-cinq lots libres et de deux macro-lots ainsi que la décision du 22 septembre 2022 portant rejet de leur recours gracieux.